

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 083-200047611-20241003-D_2024_032-DE

S²LO

Service
de l'Argens
VAR

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Pour vous, pour notre territoire

ÉDITO

Des travaux et de la poussière...

Des travaux et de la poussière, voilà la feuille de route que je donnais, en 2021, à la nouvelle équipe du SMA, ce syndicat aux missions si déterminantes dans l'amélioration de la sécurité des habitants du bassin de l'Argens et des côtiers de l'Esterel. Le préalable indispensable à toute entrée en action est toujours la définition d'une stratégie, l'évaluation technique et financière des besoins, l'élaboration d'avant projets détaillés à présenter aux élus pour validation. En ce sens, l'année 2023 a été une année de bascule entre la réflexion et l'action. Entre la netteté des bureaux d'études et la poussière des travaux.

Le SMA a validé et déposé auprès des services de l'Etat les programmes pour l'Argens amont-médian, La Bresque, l'Aille, l'Endre et la Vernède... afin de pouvoir réaliser les travaux d'entretien du lit et des berges de ces cours d'eau jusqu'ici non entretenus. Il a été aussi constitué des dossiers pour, entre autres, Cauron, Eau Salée, Ribeirotte, Le Gabron, La Garonne... pour un dépôt en 2024. L'avant-projet visant la réduction du risque inondation pour une crue cinquantennale et l'amélioration de l'état écologique du Caramy (Action 45) a été achevé. Les aménagements hydrauliques des sites de la Palud sur la commune de Fréjus (Action 62) et de la Nartuby amont à Châteaudouble (Action 34) ont atteint les phases de programmation des travaux. Les projets de réalisation d'une passe à poissons sur le seuil du Béal, comme celui de la restauration morphologique de la Florièye à Taradeau ont été finalisés. Je voudrais souligner la remarquable collaboration, tellement facilitatrice, entre les services de l'Etat et le SMA. Voilà pour la réflexion !

L'impressionnant déploiement des travaux prévus durant les années qui viennent, a commencé en 2023 avec l'Action 35. Elle vise l'aménagement de la Nartuby dans la traversée urbaine de Draguignan et de Trans-en-Provence, par l'élargissement et l'approfondissement du lit de la rivière sur 3,9 km et la modification ou la suppression de 11 ouvrages de franchissement et de 5 seuils, en intégrant une dimension écologique et paysagère. Les prémisses d'un déploiement d'envergure partout et pour tous. Voilà pour la poussière !

Tout ceci sans négliger nos missions quotidiennes de préservation de la ressource, d'amélioration de la résilience du territoire, de sensibilisation du public au patrimoine naturel, de protection des milieux aquatiques. Je félicite les équipes du SMA, compétentes et investies, qui oeuvrent chaque jour à leurs réalisations.

Enfin, et c'est peut-être le plus important, si l'on veut agir et réussir, la solidarité entre membres et partenaires, celle-la même qui a prévalu lors de la création du SMA, doit être inébranlable. Elle l'est, toujours intacte, solide, porteuse d'avenir. Nos territoires comme nos populations en ont besoin. Elle est le ciment de toute fondation, lorsque l'on veut bâtir grand, bâtir beaucoup, bâtir utile.

Didier BREMOND

Président du Syndicat Mixte de l'Argens

Premier vice-président du Conseil Départemental du Var

Président de l'Agglomération Provence Verte

Maire de Brignoles



SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 083-200047611-20241003-D_2024_032-DE

S²LOW

1. Les temps forts de 2023 4

2. Le Syndicat Mixte de l'Argens 7

2.1. Sa gouvernance solidaire 7

2.2. Ses membres en 2023 8

2.3. L'activité du bureau et comité syndical en 2023 8

2.4. L'évolution de l'équipe administrative et technique 9

2.5. L'exécution du budget 2023 : les chiffres clés 10

2.6. Nos missions 12

3. Les activités du SMA en 2023 13

3.1. Rendre les milieux aquatiques plus résilients et les protéger 13

3.2. Préserver la ressource et suivre la qualité 21

3.3. Améliorer la résilience du territoire et anticiper les changements 28

3.4. Aménager le fleuve et ses affluents 36

3.5. Sensibiliser le public au patrimoine naturel de l'Argens 40

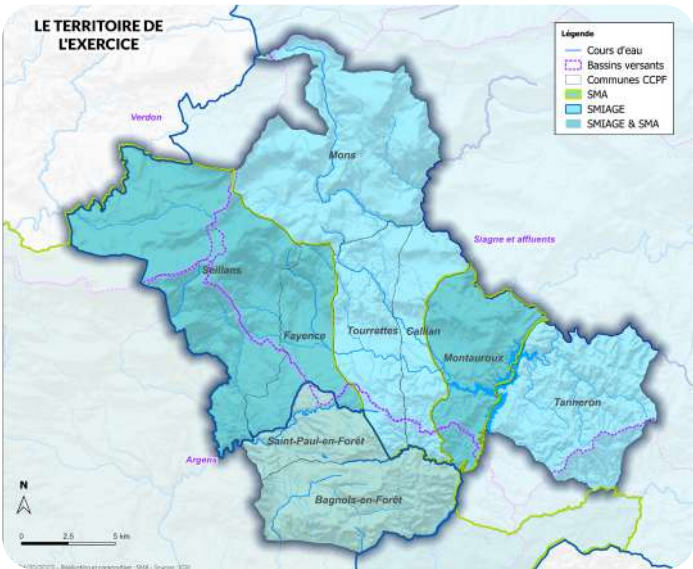
4. Orientations 2024 44

1. Les temps forts de 2023

25 mai 2023 : Organisation d'un exercice de crise inondation sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Fayence avec le SMIAGE Maralpin

En 2023, le SMA a coorganisé un exercice de crise inondation en partenariat avec le SMIAGE Maralpin pour les communes du territoire de la communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF) où les deux syndicats sont tous les deux compétents. Un travail collaboratif inédit a ainsi été mené entre les deux entités, en association étroite avec la CCPF et les acteurs locaux, pour préparer et mettre en œuvre cet exercice de gestion de crise.

Au total, neuf communes ont participé (Montauroux, Tanneron, Fayence, Callian, Saint-Paul-en-Forêt, Bagnols-en-Forêt, Tourrettes, Seillans et Mons), ainsi que quatre partenaires institutionnels, à savoir le SDIS 83, la Gendarmerie, le centre d'ingénierie et de gestion du trafic (CIGT) du conseil départemental du Var et le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) de la préfecture du Var.



L'exercice a été réalisé le jeudi 25 mai 2023 et a nécessité une organisation conséquente : 30 animateurs du SMIAGE et du SMA et 100 participants ont été mobilisés pour mettre en œuvre 9 scénarios de crise inondation. 400 appels ont été passés en trois heures pour simuler l'événement.

Un article publié sur le site de l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble a permis de valoriser cette collaboration :

+ <https://urlz.fr/rT9I>

2 juin 2023 : présentation de l'avenant 2 du PAPI au Comité Méditerranée

Le 2 juin 2023 à Lyon, le Comité d'agrément de bassin, instance de labellisation des PAPI a émis un avis favorable à l'avenant n°2 du programme d'actions de prévention de l'Argens et des côtiers de l'Esterel exposé en séance. La présentation a été réalisée, sous l'autorité d'Alain Caymaris, vice-Président du SMA, par la Direction du SMA, Benjamin Van Lunsen et le chef de projet, Christine Grillot. A l'issue d'une concertation renforcée menée avec les maîtres d'ouvrages et les partenaires techniques et financiers du programme, il devait être acté :

- + La poursuite des opérations de travaux dans le PAPI, eu égard à leur maturité technique ;
- + Le report des projets où les études réalisées ne mettent pas en évidence un intérêt à poursuivre, sur le plan technique et socio-économique ;
- + Le déploiement et le renforcement du dispositif de réduction de la vulnérabilité ;
- + Le renforcement des démarches conjuguant la culture du risque, l'alerte et la prévision, la préparation à la gestion de crise, l'aménagement du territoire, l'adaptation des enjeux à l'aléa et la délocalisation des biens exposés.

Cette modification importante du PAPI a été rendue possible par l'implication des élus et des intercommunalités : elle a été saluée par le comité d'agrément. **L'avenant 2 a été signé officiellement le 6 décembre 2023.**

6 avril 2023 : Organisation d'une réunion de concertation dans le cadre du PTGE Bresque

La concertation, première phase du processus d'élaboration du PTGE de la Bresque, est une étape capitale. Elle vise à réunir tous les acteurs de chaque usage concerné pour qu'ils s'accordent sur le partage et la répartition de la ressource disponible et définissent ensemble un programme d'actions réalisable. C'est pourquoi, à la suite du Comité de Pilotage en date du 25 novembre 2022, le Syndicat Mixte de l'Argens a organisé au mois de février 2023 des ateliers de concertation destinés aux gestionnaires de canaux.

À la suite de ces ateliers et en fonction des besoins, le Syndicat Mixte de l'Argens a programmé des prospections et visites de terrain complémentaires, afin d'affiner l'état des connaissances. Une réunion de restitution a ensuite été proposée, le jeudi 06 avril 2023 à Salernes, réunissant près de 40 participants.



30 novembre 2023 : COPIL du PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Esterel

La réunion du comité de pilotage du PAPI du 30 novembre 2023 a eu pour objectif la présentation des principales modifications de la convention financière, l'exposition de l'état d'avancement technique et financier du programme ainsi que la restitution de l'atelier du comité technique du PAPI « Mieux communiquer à destination du public ».

Du fait de la possibilité d'intégrer l'inflation offerte par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) et d'augmenter ainsi les subventions des opérations du PAPI, le SMA a déposé le 1er août 2023 un dossier de demande d'avenant n°3 qui a été présenté en séance. Le montant ainsi actualisé du PAPI atteint 117 253 384,21 € soit une hausse de 19% par rapport au montant de l'avenant n°2, une hausse des subventions de l'Etat à hauteur de 8,7% (3 423 444,53 €) et des maîtres d'ouvrages à hauteur de 33,9%.

12 décembre 2023 : Visite des premiers travaux de réduction du risque de débordement de la Nartuby dans la traversée de Draguignan et Trans-en-Provence portés par le SMA en présence de M. Le Préfet du Var

Une présentation des premières avancées du chantier de l'action 35 du PAPI a eu lieu le 12 décembre 2023 en présence de M. Le préfet du Var, Philippe MAHE, Mme La sous-préfète Myriam GARCIA, M. le président du SMA Didier Brémont, M. le maire de Draguignan Richard STRAMBIO, M. le maire de Trans-en-Provence, Alain CAYMARIS et les élus du SMA.

Deux nouvelles passerelles sont en cours de construction à Trans-en-Provence avec une mise en service prévue en avril 2024 : celle sur le site de Carrefour et celle de Collomp-Cash-Piscines qui se situe 900m en aval. Les travaux de compensation environnementale de suppression de l'ancienne pisciculture réalisés en 2022 et indispensables à la réalisation du projet ont également été exposés.

L'opération a bénéficié en 2023 d'un financement de 1.6 M € au titre du Fonds vert au regard de ses objectifs et de sa maturité.



2. Le Syndicat Mixte de l'Argens

2.1. Sa gouvernance solidaire

Le Var a vécu à seize mois d'intervalle, en juin 2010 et novembre 2011, deux inondations catastrophiques causant de nombreux décès et des millions d'euros de dégâts. Suite à ces événements dramatiques, la nécessité d'une structure intercommunale à l'échelle du bassin versant de l'Argens, destinée à protéger les populations et réduire l'exposition au risque inondation, s'est imposée.

C'est dans ce contexte que le Syndicat Mixte de l'Argens a été mis en place en 2014 afin de gérer le bassin versant de l'Argens dans son ensemble, en réunissant 74 communes à travers 8 intercommunalités membres. Depuis le 17 décembre 2019, un arrêté préfectoral approuve la transformation du SMA en Établissement Public Territorial de Bassin. À ce titre, il agit à l'échelle du bassin versant de l'Argens pour être plus efficace dans la mise en œuvre des politiques publiques de réduction des conséquences des inondations et de gestion équilibrée de la ressource.

LE BASSIN VERSANT DE L'ARGENS EN CHIFFRES

360 000 HABITANTS

19 AFFLUENTS PRINCIPAUX

1784^{KM} DE COURS D'EAU

2750^{KM} (soit la moitié du département)



2.2. Ses membres en 2023

Le SMA est administré par un conseil syndical composé de **74 représentants de communes et EPCI** à fiscalité propre. Les élus sont au cœur des prises de décision du syndicat, avec un bureau syndical représentatif des intercommunalités.

TREIZE VICE-PRÉSIDENTS représentant toutes les intercommunalités :

- 1er Vice-Président Jacques Paul, Maire de La Celle ;
- 2e Vice-Président Alain Caymaris Maire de Trans-en-Provence ;
- 3e Vice-Président Yannick Simon, Maire de Cabasse, Président de la Communauté de Communes Cœur du Var ;
- 4e Vice-Président Bernard de Boisgelin, Maire de Saint-Martin-de-Pallières ;
- 5e Vice-Président Nicolas Martel, Maire de Saint-Paul-en-Forêt ;
- 6e Vice-Président Rolland Balbis, Maire de Villecroze, Président de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon ;
- 7e Vice-Président Laurent Giubergia, Maire du Plan-de-la-Tour ;
- 8e Vice-Président Jean-Pierre Souza, Conseiller municipal à Draguignan ;
- 9e Vice-Président Gilles Longo, Adjoint au maire de Fréjus ;
- 10e Vice-Président Patrick Bonnet, Conseiller municipal à Garéoult ;
- 11e Vice-Président Cédric Dubois, Maire de Salernes ;
- 12e Vice-Président Mireille Anillo, Conseillère municipale à Puget-sur-Argens ;
- 13e Vice-Président Nicolas Marty, Conseiller municipal à Saint-Raphaël.

2.3. L'activité du bureau et du comité syndical en 2023

En 2023, le conseil syndical s'est réuni 5 fois et a pris 51 délibérations en plénière.

15 mars
3 avril
14 juin
21 septembre
8 décembre

En 2023, le Bureau syndical s'est réuni 8 fois et a pris 15 délibérations en plénière.

15 février
15 mars
27 avril
14 juin

19 juillet
21 septembre
27 octobre
04 décembre

LE PRÉSIDENT
M. DIDIER BRÉMOND,
1er vice-Président du Département du Var
Président de l'Agglomération Provence Verte
Maire de Brignoles



2.4. Évolution de l'équipe administrative et technique du SMA

L'équipe technique du Syndicat est composée en 2024 de **26 agents**.

Direction : **2 agents**.

Personnel administratif : **9 agents**.

- À la suite d'une demande de mutation, une chargée de la communication a été recrutée au sein du SMA : Claudie Lemaitre--Kartal.

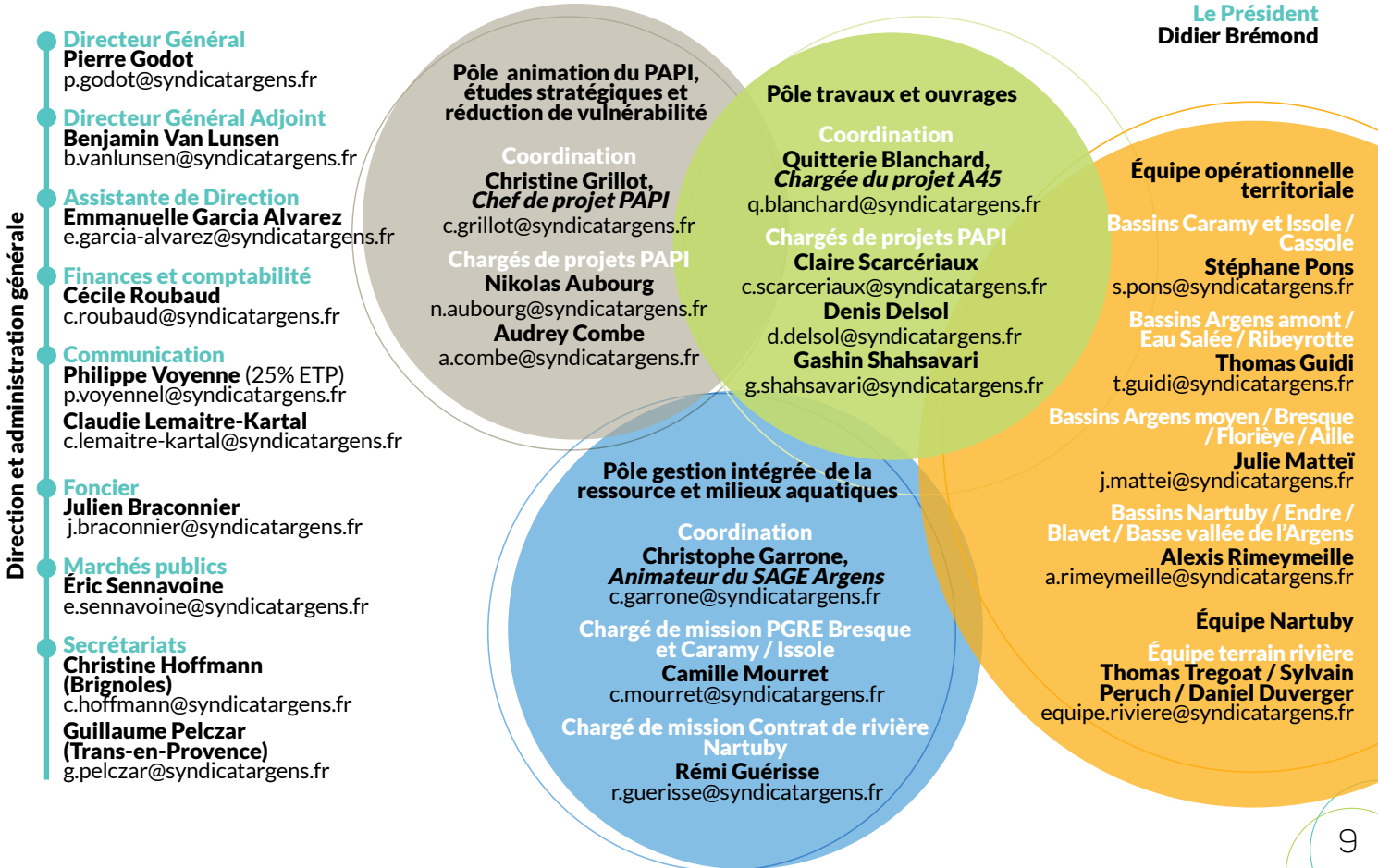
Ingénieurs : **11 agents dont 1 apprenti**.

- Une ingénieure, au sein du pôle animation du PAPI, chargée d'animer les dispositifs de réduction de vulnérabilité a été recrutée : Audrey Combe ;
- Un ingénieur, coordinateur du pôle gestion de la ressource et des milieux aquatiques et animateur du SAGE a intégré l'équipe technique : Christophe Garrone depuis janvier 2024.

Techniciens rivière : **4 agents**.

- En 2023, un technicien rivière a été recruté pour permettre le déploiement des missions du SMA sur l'amont du bassin de l'Argens : Thomas Guidi.

Agents rivière : **3 agents** sont mobilisés spécifiquement sur le territoire de DPVA pour assurer en régie les opérations d'entretien de cours d'eau.



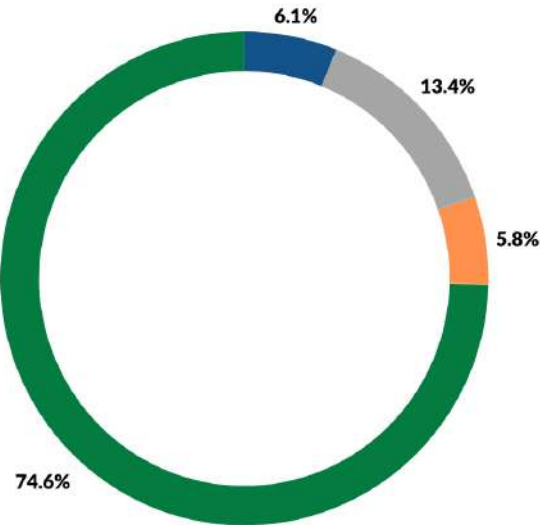
2.5. L'exécution du budget 2023 : les chiffres clés

RÉSULTATS 2023

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes réalisées en 2023	8 836 809.23 €	2 954 397.48 €	11 791 206.71 €
Dépenses réalisées en 2023	5 162 660.95 €	3 611 317.71 €	8 773 978.66 €
Résultat de l'exercice 2023	3 674 148.28 €	-656 920.23 €	3 017 228.05 €

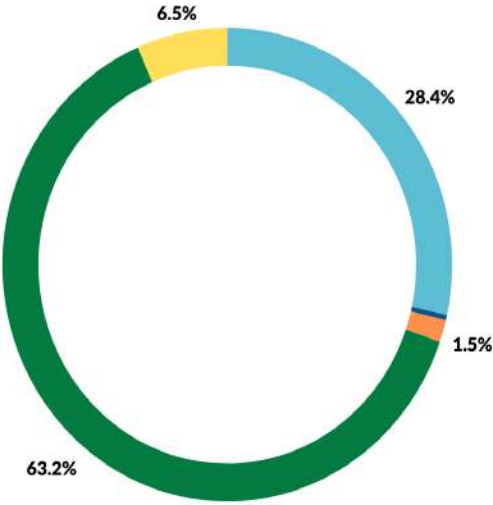
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- 16 Remboursement emprunts
- 21 Immobilisations corporelles
- 27 Autres immobilisations financières (0.07%)
- 20 Immobilisations incorporelles
- 23 Immobilisations en cours (0.05%)
- 45 Opérations pour compte de tiers



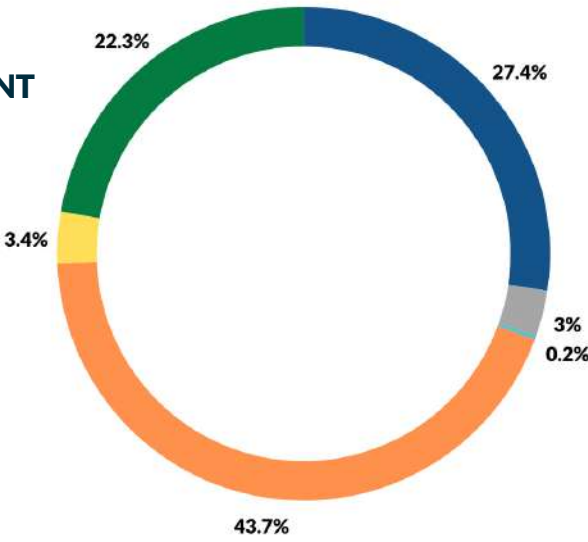
RECETTES D'INVESTISSEMENT

- 1 Solde d'exécution positif reporté
- 10 FCTVA (0.37%)
- 13 Subventions d'investissement
- 45 Opérations pour compte de tiers
- 40 Opération d'ordre entre sections



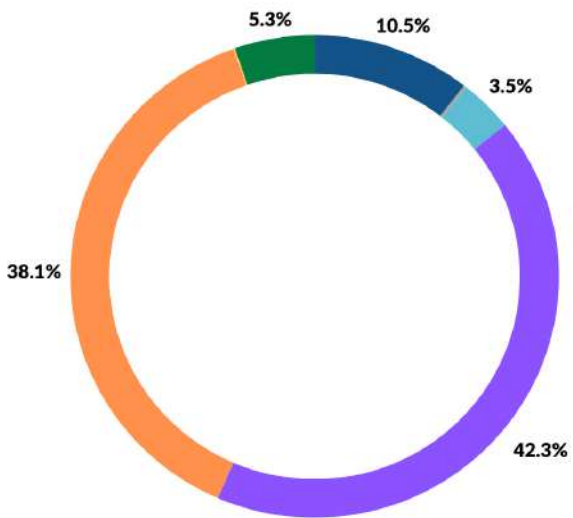
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 11 Charges à caractère général
- 65 Autres charges gestion courante
- 67 Charges exceptionnelles (0.25%)
- 12 Charges de personnel
- 66 Charges financières
- 42 Opérations d'ordre entre sections



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Subventions de fonctionnement
- Autres produits de gestion courante
- Produits cessions d'immobilisations
- Excédent de fonctionnement reporté
- Participations EPCI membres
- Autres produits exceptionnels
- Opérations d'ordre entre sections



2.6. Nos missions

L'objectif du Syndicat Mixte de l'Argens est d'organiser une gouvernance interterritoriale solidaire et efficace pour assurer une gestion des milieux aquatiques et du risque inondation de façon cohérente à l'échelle du bassin versant de l'Argens.



RENDRE LES MILIEUX AQUATIQUES PLUS RÉSILIENTS ET LES PROTÉGER

- Animer la démarche Schéma d'Aménagement et de Gestion Eaux (SAGE)
- Animer la démarche Contrat de rivière Nartuby
- Restaurer et entretenir le fleuve et ses principaux affluents
- Identifier et aider à mieux gérer les zones humides du territoire

PRÉSERVER LA RESSOURCE ET SUIVRE SA QUALITÉ

- Animer les Plans de Gestion de la Ressource en Eau sur les bassins les plus vulnérables : Caramy Issole, Bresque.
- Comprendre le fonctionnement des eaux souterraines et aider les collectivités à les protéger
- Suivre la qualité des eaux des principaux affluents



AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE FACE AUX INONDATIONS

- Animer la démarche PAPI à l'échelle du bassin de l'Argens et des côtières de l'Esterel
- Mieux comprendre les phénomènes d'inondation et la formation des crues
- Aider les particuliers et les entreprises à se protéger contre les inondations
- Améliorer la prévision des crues et aider les collectivités à anticiper les phénomènes
- Préserver les Zones d'Expansion de Crues du bassin pour réduire l'impact des inondations



AMÉNAGER LE FLEUVE ET SES AFFLUENTS

- Mise en œuvre des travaux d'aménagement du PAPI pour protéger les enjeux du territoire face aux inondations
- Restaurer le bon fonctionnement sédimentaire et écologique en rendant au cours d'eau sa forme naturelle
- Intervenir sur les ouvrages dégradant les continuités, notamment hydrauliques et pour la faune des cours d'eau



SENSIBILISER LE PUBLIC AU PATRIMOINE NATUREL DE L'ARGENS ET DE SES AFFLUENTS ET À LA RARETÉ DE L'EAU

- Animations auprès des scolaires
- Sensibilisation dans le cadre de l'appel à projet Economisons l'eau en Provence Verte
- Les supports communication de 2023



3. Les activités du SMA en 2023

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le
ID : 083-200047611-20241003-D_2024_032-DE

3.1. Rendre les milieux aquatiques plus résilients et les protéger

3.1.1. Animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Argens (phase d'émergence)



Pour renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer une cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau, le SDAGE Rhône Méditerranée prévoit la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin versant de l'Argens. Le SAGE est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le SAGE est au stade d'émergence et la constitution du dossier préliminaire doit permettre de définir le périmètre et la composition de la CLE.

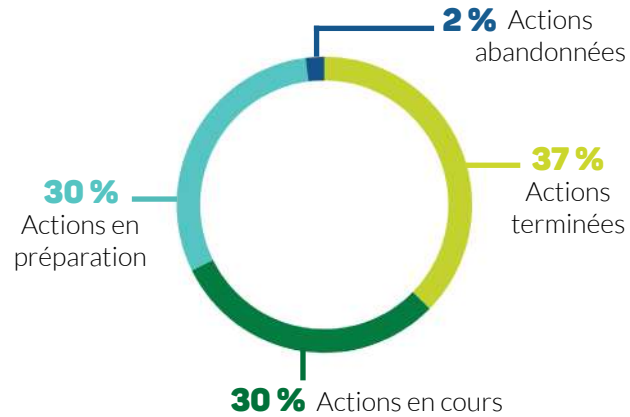
Une démarche de concertation a été mise en œuvre sur l'année 2022 avec des ateliers réunis autour des questions de gouvernance et de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. 7 ateliers et réunions ont été organisés par le SMA avec pour objectifs de définir les perceptions et les attentes des acteurs de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Argens. Ils sont un préalable aux réflexions inhérentes à la démarche SAGE. **Cette stratégie de concertation a été présentée en bureau syndical le 19 décembre 2023. Le contenu du dossier préliminaire sera défini et présenté en 2024.**

3.1.2. Animer la démarche Contrat de rivière Nartuby

Signé en 2020, le second contrat de rivière Nartuby s'inscrit dans la continuité de la dynamique territoriale puisqu'il fait suite à une précédente démarche structurée entre 2007 et 2012.

Le contrat fédère **18 partenaires dont 15 maîtres d'ouvrages (communes et intercommunalité, associations, syndicat de bassin, etc.)** et se structure autour de 5 enjeux transversaux au bassin versant. Un travail important de bilan a été réalisé en 2023 en associant les parties prenantes.

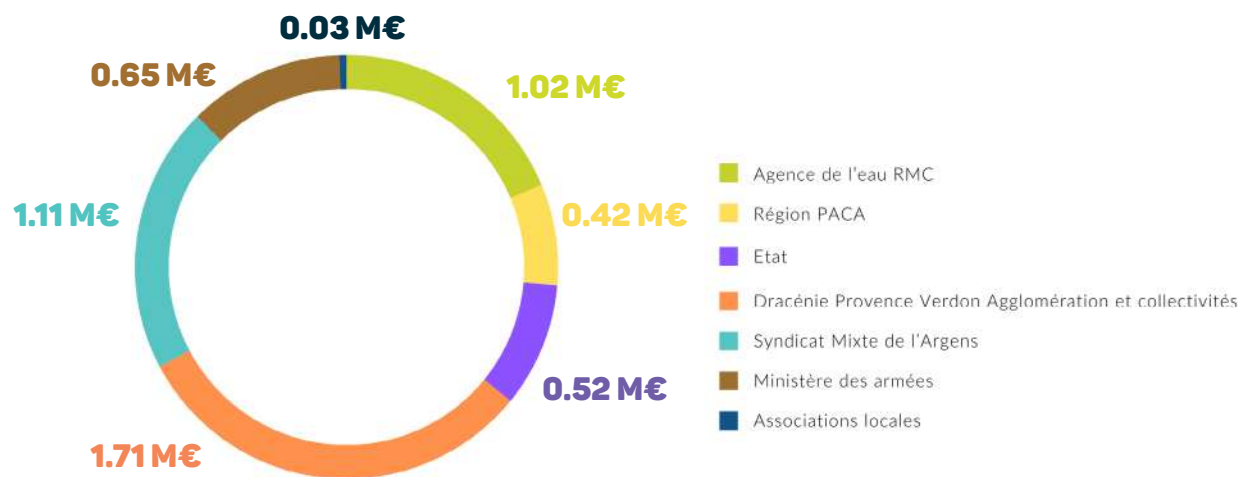
RÉALISATION DU BILAN DES ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE



A mi-parcours, sur les 43 mesures programmées lors de la construction du contrat de rivière, 98% (42 actions) sont considérées comme terminées ou en préparation, ce qui témoigne des engagements des maîtres d'ouvrages.

La phase 1 du contrat de rivière Nartuby représente **un investissement de 5,5 millions d'euros** provenant des financements des partenaires institutionnels et de l'autofinancement des porteurs de projets.

RÉPARTITION DES MONTANTS ENGAGÉS PAR PARTENAIRE AU COURS DE LA PHASE 1 DU CONTRAT DE RIVIÈRE (MILLIONS D'EUROS)



Le bilan à mi-parcours a fait ressortir des points forts ...
La mise en œuvre du contrat de rivière a su s'adapter à un environnement marqué par d'importantes **évolutions institutionnelles** (transfert de compétences eau et assainissement, structuration de la compétence GEMAPI par le SMA, etc.).

L'important travail des partenaires mené **pour faire émerger la démarche et pour l'animer** a été souligné. Cela a d'autant plus été permis par la structuration et le renforcement progressif des équipes techniques ainsi que leur maintien dans le temps, à la fois du côté du SMA et du côté de la DPVa, dont une majorité des maîtrises d'ouvrages lui ont été transférées à la suite du transfert de compétences eau et assainissement. Le pilotage du contrat permet la mise en œuvre d'une **démarche efficace**, assurant une répartition des missions cohérentes vis-à-vis des compétences des partenaires impliqués.

Mais également des axes d'améliorations pour la suite ...
Si l'on peut se réjouir des réalisations, **les objectifs de reconquête de la qualité des eaux restent partiellement atteints, a fortiori dans un contexte de changement climatique.** Poursuivre et accentuer les efforts représente une nécessité pour le territoire. En matière de gestion intégrée de la ressource, intensifier les réflexions pour favoriser le partage de la ressource s'avère primordial.

- Définition du programme d'action de la phase 2 :**
Début 2024, un comité de rivière se réunira afin de valider la programmation de la seconde phase. Celle-ci abordera une logique d'intervention dans la continuité de la phase 1 (2020 à 2022) :
- **Réaffirmer les objectifs fixés sur les 5 enjeux ;**
 - **Poursuivre les actions initiées en phase 1 sur le petit cycle de l'eau** et la réduction des pressions pour reconquérir la qualité de l'eau d'ici à 2025 ;
 - **Poursuivre et consolider les actions menées sur le grand cycle de l'eau** (ajouts de travaux pour améliorer l'état des milieux et atteindre les objectifs de bon état sur la rivière principale Nartuby).

3.1.3. Identifier et aider à mieux gérer les zones humides du territoire

Dans le cadre de l'action C 1.2 du Contrat de rivière, le Syndicat Mixte de l'Argens a souhaité se doter d'une étude stratégique à l'échelle du bassin versant sur les priorités en termes de préservation, de restauration et de mise en valeur des zones humides.

L'objectif était de caractériser les zones humides et de prioriser l'importance de leur conservation, pour savoir ou agir. Enfin, cette étude a permis l'élaboration d'un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) à l'échelle du bassin versant et d'un programme d'actions concerté, opérationnel et priorisé.

Sur le bassin versant de la Nartuby, les zones humides potentielles et avérées représentent 8% du territoire. Face aux effets du changement climatique et aux conséquences sur la ressource en eau, l'enjeu majeur est de préserver et maintenir leurs rôles.

En concertation avec les acteurs du territoire, 10 zones humides prioritaires ont été définies.

Le programme d'action associé au plan de gestion stratégique a ensuite été défini lors d'ateliers de concertation avec les élus et partenaires institutionnels. Certaines actions sont d'ores et déjà inscrites en phase 2 du contrat de rivière.

EXTRAIT DE LA PLAQUETTE D'INFORMATION À DESTINATION DU GRAND PUBLIC RÉALISÉE DANS LE CADRE DE CETTE ACTION.

LE RÔLE DES ZONES HUMIDES

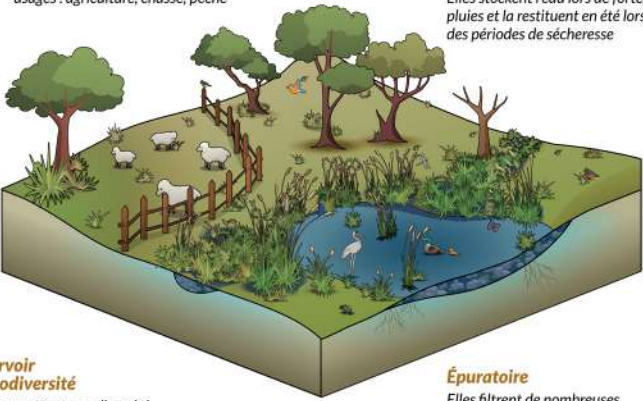
Les fonctions hydrologiques, biogéochimiques et biologiques, bien connues et reconnues scientifiquement, font des zones humides **des espaces naturels essentiels** : elles contribuent au fonctionnement et au bon état écologique des milieux aquatiques. Elles offrent aussi naturellement des services nécessaires ou utiles aux activités humaines dans les territoires qui les abritent.

Socio-économique

Elles sont le support de nombreux usages : agriculture, chasse, pêche

Régulation des crues et des étiages

Elles stockent l'eau lors de fortes pluies et la restituent en été lors des périodes de sécheresse



Réservoir de biodiversité

Elles permettent une diversité d'habitats tant pour la flore que pour la faune (zone d'alimentation, de refuge et de reproduction)

Récréatif et pédagogique

Elles permettent d'observer une biodiversité spécifique aux zones humides

Épuratoire

Elles filtrent de nombreuses substances polluantes et améliorent la qualité de l'eau



3.1.4. Restaurer et entretenir le fleuve et ses principaux affluents

Les travaux d'entretien et de restauration s'inscrivent dans une recherche d'équilibre entre différents usages de l'eau, la restauration et la protection des milieux naturels. Cet outil a pour vocation de promouvoir une gestion durable et raisonnée de la rivière sur le long terme. Le Programme Pluriannuel d'Entretien et de Restauration (PPRE) définit les différentes interventions à réaliser en ce sens. Pour avoir une portée opérationnelle, ces schémas doivent faire l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) permettant ainsi au SMA d'investir des fonds publics sur des propriétés privées.

En 2020, le SMA a obtenu un arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général les travaux prévus dans le cadre des PPRE des bassins versants de l'Argens aval, de la Nartuby, du Caramy et du Riautort, pour la période 2020-2025. Depuis 2021, des interventions régulières sont menées sur ces bassins.

En 2021, le SMA a obtenu des DIG autorisant la réalisation des travaux inscrits aux PPRE sur les bassins versants du Blavet, du Réal, de la Florièye et de la Cassole.

Les travaux sont réalisés sur les linéaires en moyenne tous les trois ans, sauf lorsque la présence d'enjeux particuliers (contexte urbain) rend nécessaire un passage plus fréquent.

LES PROGRAMMES VALIDÉS ET DÉPOSÉS AUPRÈS DES SERVICES DE L'ÉTAT EN 2023

- + Argens amont-médian ;
- + Bresque ;
- + Aille ;
- + Endre ;
- + Vernède.

Le SMA devrait obtenir ensuite les arrêtés préfectoraux, lui permettant de réaliser les travaux d'entretien du lit et des berges de ces cours d'eau jusqu'ici non entretenus.

Les marchés de travaux permettant la mise en œuvre des travaux ont été préparés en interne et affermis en décembre 2023 pour permettre un démarrage rapide dès obtention des autorisations réglementaires.

LES PROGRAMMES EN COURS DE CONSTITUTION EN 2023

- + Cauron, Eau Salée et Ribeirrotte.

Le diagnostic a débuté sur ces bassins versants avec une consultation des personnes ressources et des investigations de terrain.

- + Contributeurs de la basse vallée.

Le SMA a démarré le diagnostic sur le Gabron, le Bras d'alimentation du moulin des Iscles, La Vernède de Roquebrune, le Fournel, le Bras de l'étang de Villepey et la Garonne.

Ces dossiers ont été déposés en 2024.

PROGRAMMES EN COURS DE RÉALISATION, TRAVAUX RÉALISÉS DANS L'ANNÉE 2023



Le bassin versant de la Cassole représentent 12 jours de chantier pour un montant de 17 240€ TTC, sur la commune de Cotignac.



Le bassin versant du Caramy/Issole a été concerné par 57 jours de chantier, pour un montant de 138 730 € TTC. Ces travaux ont été menés principalement sur le Caramy, l'Issole et le Val de Camps. Les communes concernées sur le bassin Caramy sont Mazaugues, Tourves, La Celle, Brignoles, Vins-sur-Caramy, Garéoult, Flassans et Cabasse.

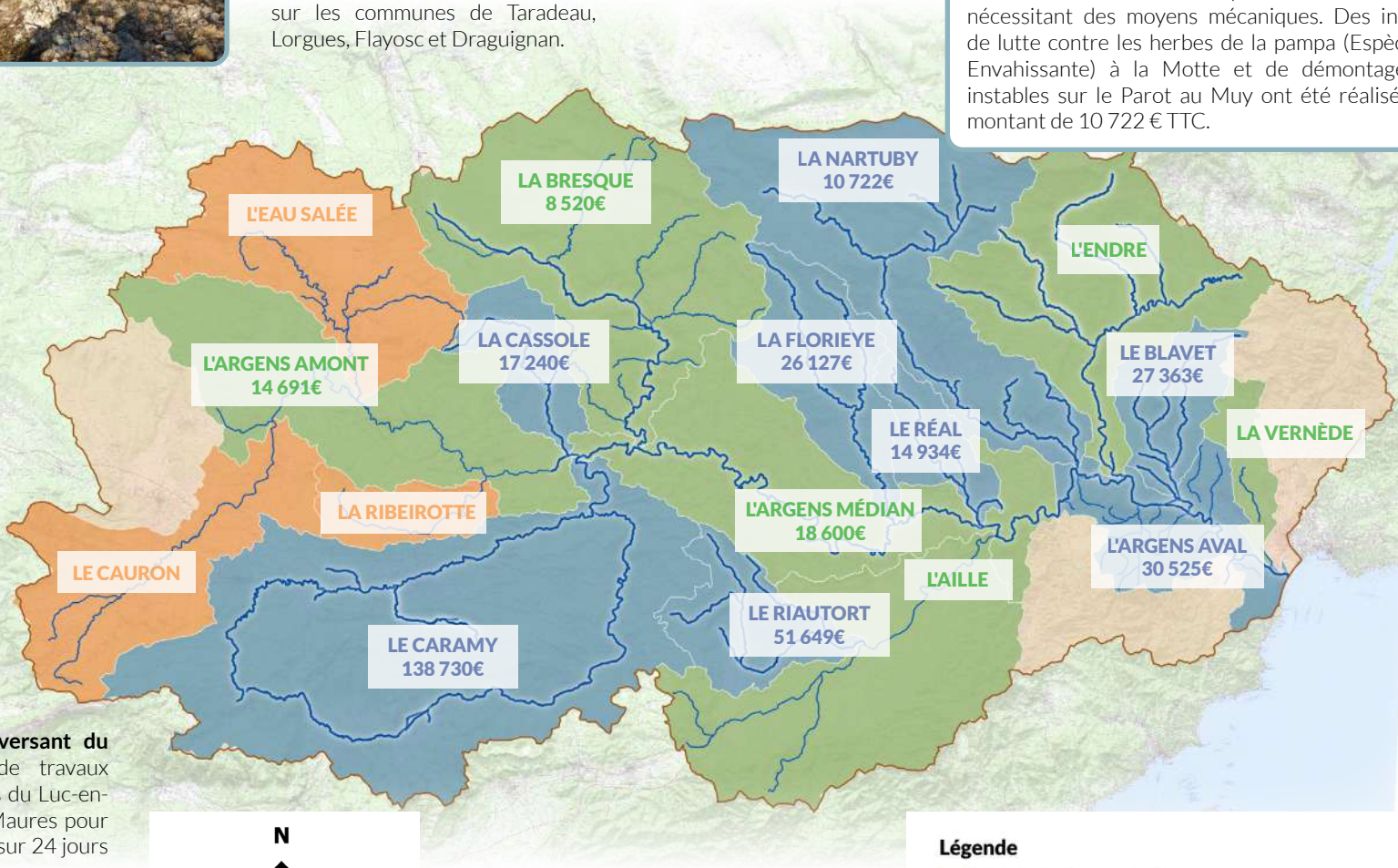


Les cours d'eau du bassin versant du Riautort ont fait l'objet de travaux d'entretien, sur les communes du Luc-en-Provence et du Cannet-des-Maures pour un montant de 51 649 € TTC sur 24 jours d'intervention.

Enfin, à la demande de la commune de Châteauvert et à titre exceptionnel, le SMA est intervenu sur l'Argens amont sur une propriété communale pour un montant de 14 691 € TTC.



Le bassin de la Florièye a fait l'objet de travaux par prestation externalisée pour un montant de 26 127 € TTC. Les travaux ont concerné principalement la Florièye, le vallon du Figueiret sur les communes de Taradeau, Lorgues, Flayosc et Draguignan.



Le bassin du Réal a fait l'objet de travaux au lieu-dit « Fantroussière » par prestation externalisée pour un montant de 14 934 € TTC.

Le bassin de la Nartuby bénéficie de la présence de l'équipe rivière (régie) qui y réalise, tout au long de l'année, différents travaux de restauration et d'entretien du milieu (développé ci-après). En 2023, l'équipe en régie a eu besoin d'un renfort externe pour la réalisation de travaux nécessitant des moyens mécaniques. Des interventions de lutte contre les herbes de la pampa (Espèce Exotique Envahissante) à la Motte et de démontages d'arbres instables sur le Parot au Muy ont été réalisées pour un montant de 10 722 € TTC.



Le bassin du Blavet a fait l'objet de bons de commande pour un montant de 27 363 € TTC. 25 jours de chantier ont été nécessaires. Il s'agissait de rattraper une importante carence d'entretien sur les nouveaux linéaires traités, surtout sur le ruisseau de la Capelle.



L'Argens médian (Carcès au Muy) a bénéficié de travaux rendus urgents (embâcles importants à résorber) pour un montant de 18 600 € TTC ainsi que la Bresque à Entrecasteaux pour un montant de 8 520 € TTC.



L'Argens aval (le Muy à la mer) a fait l'objet de 30 525 € TTC de travaux : principalement le traitement d'embâcles, de recepage d'arbres mais également de bouturage (3000 boutures) et de plantations (600 plants installés) de berges érodées.

L'ÉQUIPE RIVIÈRE DU SMA SUR LE BASSIN NARTUBY

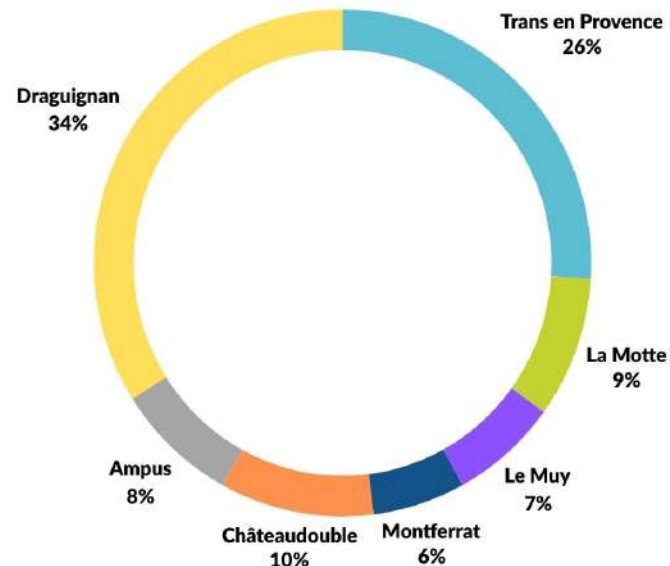
L'équipe rivière se compose de trois agents en rivière expérimentés. Elle connaît parfaitement le bassin de la Nartuby sur lequel elle intervient quotidiennement depuis des années, réalisant ainsi, un précieux travail de fond.

L'équipe rivière a travaillé **201.5 jours** sur le bassin de la Nartuby en 2023, **21 jours** sur le Réal et la Florièye et **10 jours** pour des interventions urgentes hors du territoire de la DPVa.

L'équipe rivière est intervenue sur l'Argens médian dans le cadre d'une opération de déminage au niveau du pont de Fer, sur les communes du Thoronet et de Lorgues afin de faciliter l'intervention des démineurs, en retirant des embâcles (1 jour).



RÉPARTITION DU TEMPS PAR COMMUNE DU BASSIN DE LA NARTUBY



Linéaire total d'intervention (hors interventions ponctuelles) : **14 550 mètres.**

Surfaces totales travaillées (hors interventions ponctuelles) : **182 930 m² soit plus de 18 Ha.**

Poids total de déchets collectés et évacués : **environ 10 tonnes soit environ 50 Kg/jour.**

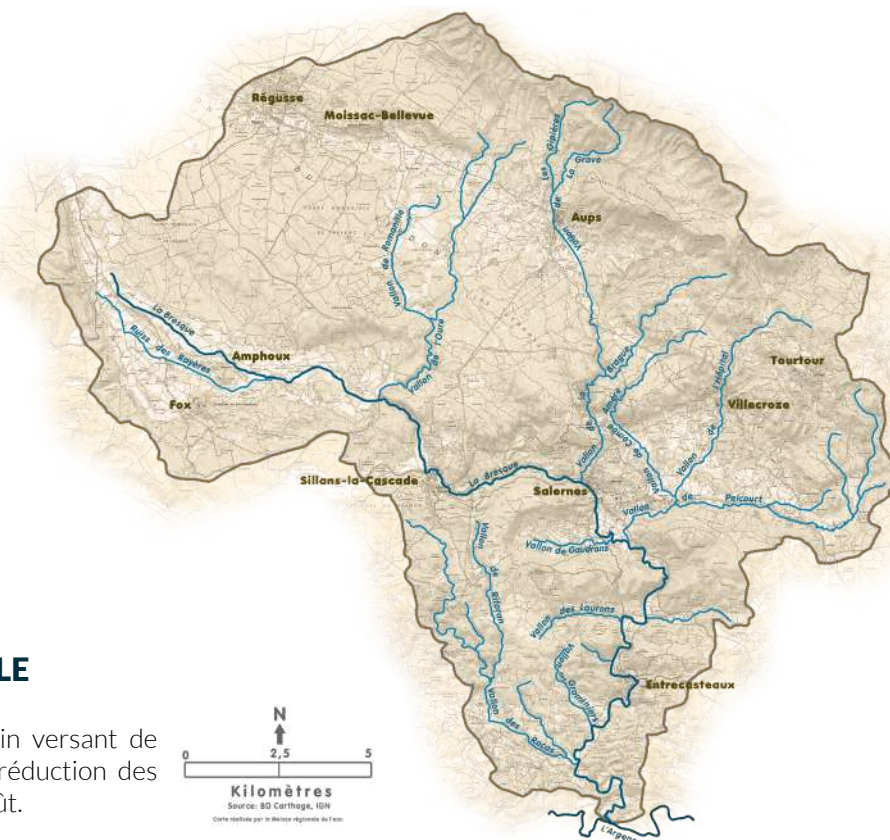
3.2. Préserver la ressource et suivre sa qualité

Le territoire varois a connu une situation de sécheresse inédite, particulièrement sévère, tant par sa durée que son ampleur. Au regard de la situation, le Préfet du Var, après consultation du comité ressource en eau, a pris des premières mesures pour économiser la ressource dès le 17 février 2023, en plaçant le bassin de l'Argens en alerte sécheresse. Cette année-là, le bassin a été confronté à des arrêtés de restriction jusqu'au 15 décembre, avec une situation de crise qui s'est étendue du 17 août au 15 novembre 2023.

Anticiper les situations de crise par une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau, c'est l'objet du **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**. Le PTGE est un projet de territoire résilient face au changement climatique, avec pour objectifs d'organiser le partage de la ressource en eau et de restaurer l'équilibre quantitatif des ressources en eau et des cours d'eau, tout en maintenant les usages prioritaires. Cette démarche concertée offre un lieu de partage et de recherche de solutions pour un retour à l'équilibre. Une animation technique et multi-partenariale, ainsi qu'un financement facilité, sont proposés sur les territoires dotés d'un PTGE. Le Syndicat Mixte de l'Argens a en charge l'animation de deux PTGE.

3.2.1. Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Bresque

CHIFFRES CLÉS



UNE RESSOURCE EN EAU FRAGILE

Identifié comme bassin déficitaire, le bassin versant de la Bresque est soumis à des objectifs de réduction des prélèvements pour les mois de juillet et d'août.

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

S²LOW

ID : 083-200047611-20241003-D_2024_032-DE

UN PTGE ÉLABORÉ GRÂCE À L'IMPLICATION ET LA MOBILISATION DES USAGERS DE L'EAU DU BASSIN

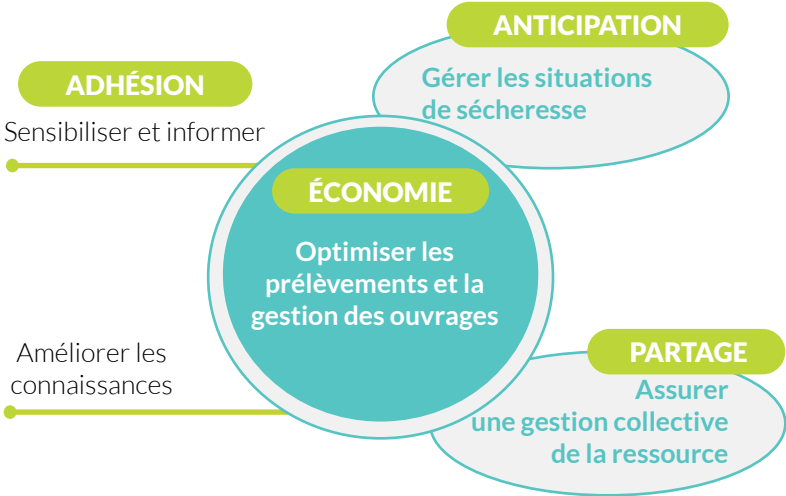
L'année 2023 a été marquée par le lancement d'une démarche de concertation auprès des principaux acteurs locaux pour un diagnostic de la ressource et des usages. Aussi, le Syndicat Mixte de l'Argens a organisé quatre ateliers de concertation destinés aux gestionnaires et utilisateurs de canaux. A la suite de ces ateliers et en fonction des besoins, le SMA a programmé des prospections et visites de terrain complémentaires, en présence des gestionnaires de canaux, pour affiner l'état des connaissances. Une réunion de restitution commune a été proposée aux participants, le jeudi 06 avril à Salernes.



L'état des lieux et le diagnostic du PTGE a été validé en Comité de Pilotage le 6 juillet 2023.

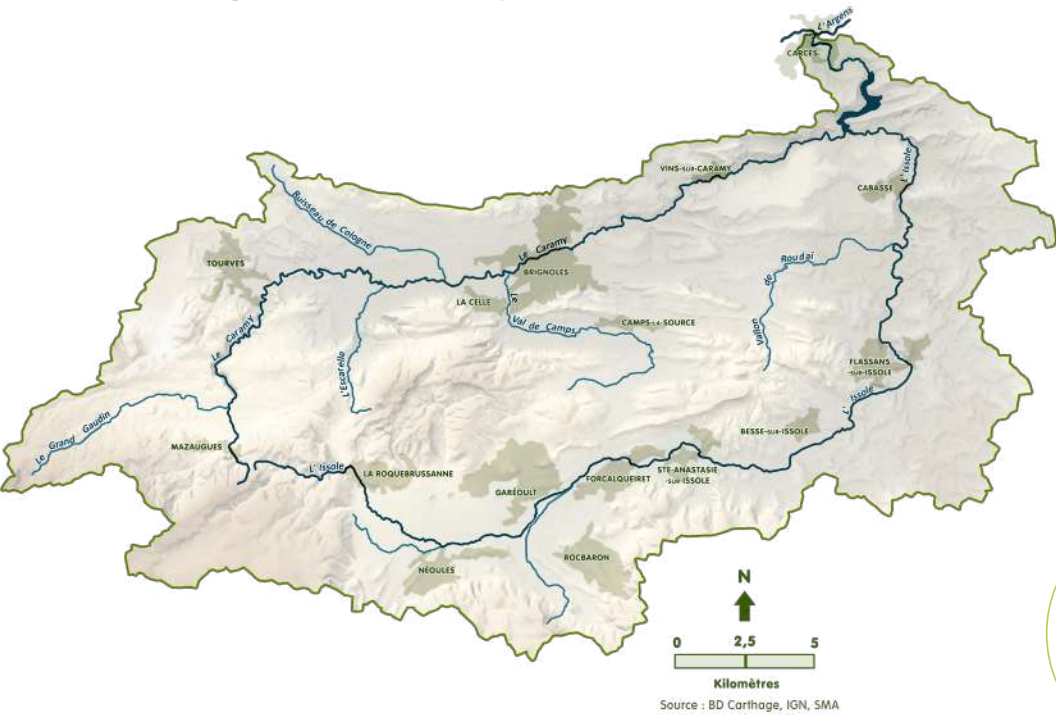


En octobre, cinq nouveaux ateliers se sont tenus pour échanger sur les orientations du programme d'actions.



Le bilan des ateliers a été présenté en Comité de Pilotage le 24 novembre 2023.

3.2.2. Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Caramy-Issole



CHIFFRES CLÉS



PTGE approuvé en mars 2020 : 31 actions programmées jusqu'en 2025.

UN ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS A ÉTÉ PRÉSENTÉ EN COMITÉ TECHNIQUE LE 12 SEPTEMBRE 2023

RÈGLEMENTAIRE

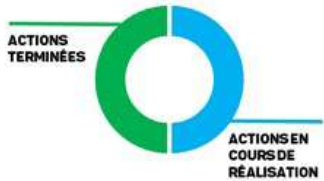
4 ACTIONS

- Notification et application des débits réservés
- Régularisation des autorisations de prélèvements
- Mise à jour des fichiers des redevables à la redevance pour prélèvement sur la ressource
- Révision du périmètre de la Zone de Répartition des Eaux

PAR QUI ?

- Services de l'Etat (DDTM du Var)
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée

AVANCEMENT 2023



STRUCTUREL

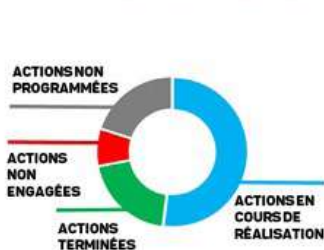
25 ACTIONS

- Amélioration de la connaissance des masses d'eaux superficielles et souterraines (débit, piézométrie, qualité)
- Amélioration des rendements de réseaux d'eau potable
- Recensement des forages domestiques
- Recherche de ressources de substitution pour l'Alimentation en Eau Potable et travaux de diversification de la ressource en eau mobilisée pour l'irrigation
- Travaux d'équipement et de modernisation des canaux d'irrigation
- Communication et sensibilisation visant à la préservation de la ressource en eau
- Optimisation des consommations en adaptant les pratiques

PAR QUI ?

- Syndicat Mixte de l'Argens
- Métropole Toulon Provence Méditerranée
- Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
- Communes
- Chambre d'agriculture
- Structures gestionnaires de canaux
- Société du Canal de Provence
- Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux

AVANCEMENT 2023



ORGANISATIONNEL

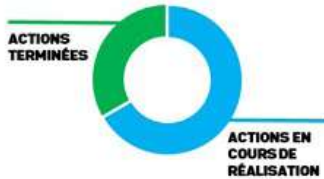
3 ACTIONS

- Animation d'une cellule d'appui aux canaux
- Etude préalable à la mise en place d'un Organisme Unique de Gestion Collective
- Pilotage et animation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau

PAR QUI ?

- Syndicat Mixte de l'Argens
- Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
- Chambre d'Agriculture

AVANCEMENT 2023



Un bilan d'étape a également été proposé aux membres du Comité de Pilotage le 15 mai et le 7 novembre 2023. Ces deux comités ont notamment permis la restitution de deux études inscrites au PTGE.

3.2.3. Suivre la qualité des eaux des principaux affluents :

De 2021 à 2022, un suivi de la qualité des eaux superficielles a été réalisé sur 16 points de prélèvements.

En 2023, le bilan de ces 8 campagnes, ainsi qu'une plaquette de communication ont été réalisés.

Il en ressort que :

- + 4 stations en bon état écologique ;
- + 15 stations en bon état chimique.



Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le
ID : 083-200047611-20241003-D_2024_032-DE

3.2.4. Comprendre le fonctionnement des eaux souterraines et aider les collectivités à les protéger

L'AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DES ÉCHANGES AQUIFÈRES DU MASSIF D'AGNIS

Deux campagnes ont été organisées en 2020 et 2021 sur huit sites de prélèvement pour quantifier les mélanges théoriques, entre le milieu karstique et le Canal de Provence, par une caractérisation géochimique des eaux.



En 2023, le bilan de ces résultats démontrant l'absence d'échanges entre la galerie et le massif d'Agnis a été présenté. Une visite du brise-charge de Signes a également été organisée, en partenariat avec la Société du Canal de Provence.



SUIVI INTERNE DES DÉBITS DE L'ARGENS ET DE SES AFFLUENTS

Afin d’améliorer la connaissance globale du fonctionnement hydrologique et hydrogéologique et d’évaluer l’état quantitatif de l’ensemble du bassin versant, il importe de disposer d’un suivi à la fois sur les cours d’eau (station hydrologique) et sur les eaux souterraines (piézomètre).

Dans ce cadre, le suivi des débits de l’Argens amont, du Caramy et de l’Issole, de la Bresque et de la Nartuby est assuré par les techniciens de rivière. Chaque mois, 54 stations sont mesurées pour une meilleure connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant.



Ces données sont ensuite valorisées au moyen de bulletins de surveillance « sécheresse » chaque mois adressés aux différents partenaires et usagers mais également au sein d’un observatoire numérique de l’eau (IMAGEO).

INSTALLATION DE PIÈZOMÈTRES DE SUIVI DES NAPPES DU CARAMY ET DE L'ISSOLE

De plus, afin de compléter le réseau de piézomètres existants, le Syndicat Mixte de l’Argens dispose d’une assistance à maîtrise d’ouvrage pour l’implantation de piézomètres. En 2023, cette assistance a permis d’identifier les sites cibles pour la réalisation de sondages de reconnaissance avant poses de sondes automatiques de niveau.

Les travaux de foration et d’équipement ont été réalisés en 2024.



3.3. Améliorer la résilience du territoire et anticiper les changements

3.3.1. L'animation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Argens et des côtiers de l'Esterel (2016-2025)

AXES DE TRAVAUX ET D'ÉTUDES DU PAPI

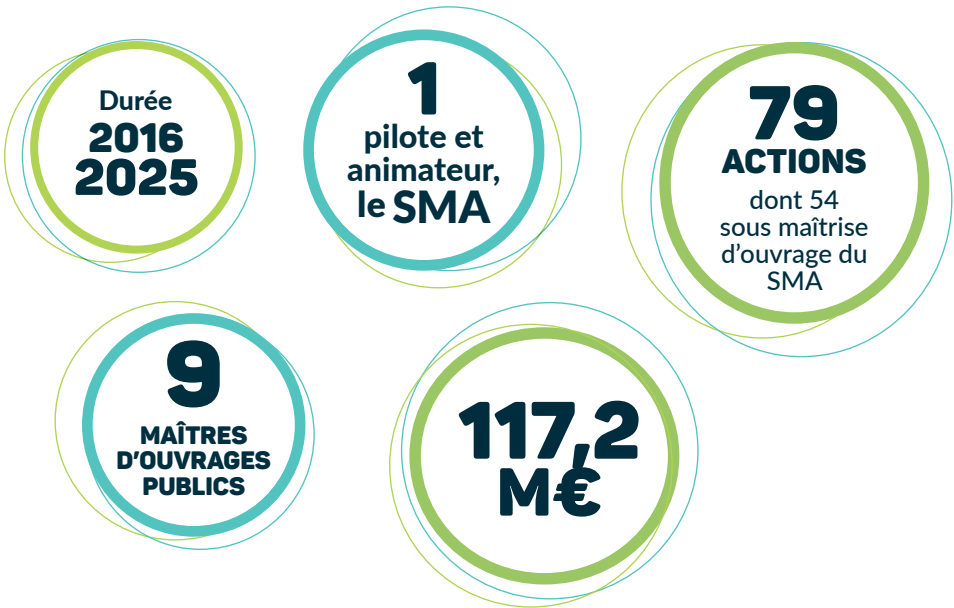
- AXE 1**
Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- AXE 2**
Surveillance et prévision de crues
- AXE 3**
Diffusion de l'alerte et aide à la gestion de crise
- AXE 4**
Prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et les projets de développement
- AXE 5**
Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- AXE 6**
Ralentissement des écoulements
- AXE 7**
Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Au travers de l'appel à projets des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), mis en place depuis près de 20 ans, l'État soutient financièrement et techniquement les collectivités territoriales dans la mise en œuvre opérationnelle de leur politique de prévention des inondations.

Piloté et animé par le SMA qui en assure le suivi administratif et financier, le PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Esterel, a l'ambition d'assurer la protection des enjeux humains tout en préservant les intérêts sociaux, économiques, environnementaux et patrimoniaux présents sur le territoire. **À terme, l'objectif est de rendre ce dernier moins vulnérable et plus résilient face au risque d'inondation.**

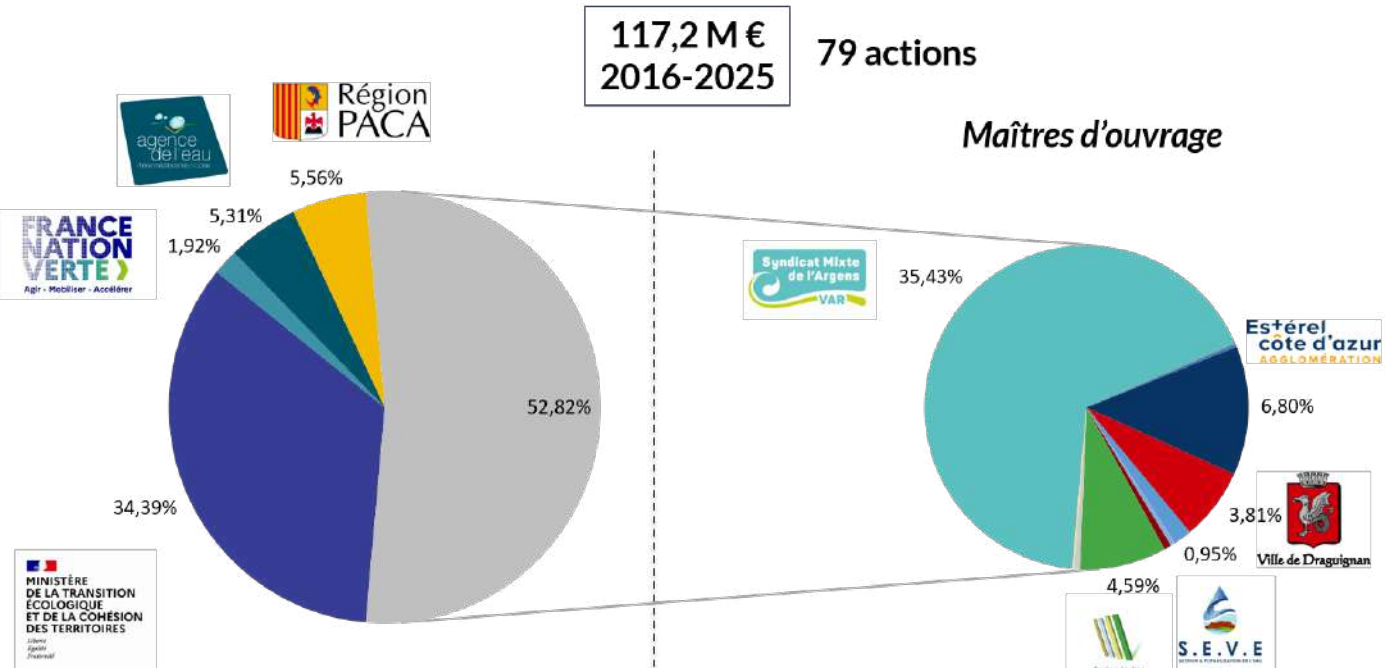
Avenant à 3 occasions, le PAPI comporte aujourd'hui 79 actions d'un montant total de 117 253 384,21€ qui s'articulent autour de sept axes d'interventions. En plus de sa fonction de pilote du programme, le SMA est le maître d'ouvrage de 54 actions.

CHIFFRES CLÉS



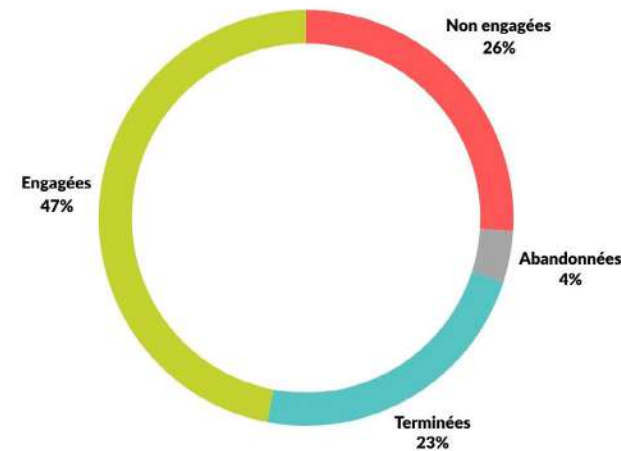
FINANCEMENT DU PAPI
CONVENTION CADRE DE L'AVENANT N°3 LABELLISÉE LE 06/12/2023

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le
ID : 083-200047611-20241003-D_2024_032-DE



*L'Agence de l'eau ne s'engage plus dans la convention cadre des PAPI

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS



Bénéficiaires de l'axe 5 :

Particuliers et gestionnaires de bâtis collectifs

Propriétaires ou gérants d'entreprises, de campings, d'ERP privés



Lors du comité de pilotage du 30 novembre 2023, sur 79 actions du PAPI :

- 18 actions étaient terminées ;
- 37 actions étaient engagées dont 7 actions reconduites chaque année et 8 actions relatives à la réduction de la vulnérabilité menées pendant toute la durée du PAPI ;
- 21 n'étaient pas engagées ;
- 3 abandonnées.

PILOTAGE ET ANIMATION DU PROGRAMME

Focus sur l'avenant n°3

En 2023, au regard de la hausse des coûts liés à l'inflation, la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) a offert la possibilité aux maîtres d'ouvrage et au porteur du PAPI d'intégrer la hausse des coûts liée à l'inflation et d'augmenter ainsi les subventions des opérations le nécessitant.

Après concertation avec les maîtres d'ouvrage du PAPI, une augmentation des coûts liés strictement à l'inflation à hauteur de 1.17M€ a pu être justifiée pour 3 opérations de travaux matures, à savoir :

- Aménagement hydraulique de la traversée de Draguignan –Trans-en-Provence – Action 35 ;
- Aménagement hydraulique de la Palud à Fréjus – Action 62 ;
- Aménagements de prévention des inondations à Brignoles – Action 45.

L'ensemble des coûts des actions de travaux du PAPI en cours, comprenant les acquisitions foncières, les études, les réseaux et les infrastructures a également été mis à jour.

De plus, dans l'avenant 3 a été intégré à hauteur de 2.25M€ l'attribution de financements par l'Etat au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », en 2023 pour les opérations suivantes :

- Aménagement hydraulique de la traversée de Draguignan –Trans-en-Provence – Action 35 ;
- Bassin de Vaulongue et barrage Aspé – Action 43 ;
- Restauration morphologique de la Florièvre à Taradeau – Action 47.

Évolution des coûts du PAPI de 2016 à 2023

Le montant global initial du PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Esterel sur la durée totale de la convention (2016-2022) était égal à un coût global de 95 540 183,23 €. En cours d'exécution, trois modifications ont été apportées :

- Dans l'avenant n°1, une prolongation du PAPI jusqu'en décembre 2025 ;
- Dans l'avenant n°2 de modification du PAPI (voir temps forts) ;
- dans l'avenant n°3, le montant du PAPI évolue de 19%, du fait de l'actualisation du coût des opérations de travaux depuis 2016.

Le 6 décembre 2023, l'avenant 2 du PAPI a été officiellement signé par le Préfet du Var et le Président de Région Renaud MUSELIER. Le Préfet du Var a labellisé le même jour l'avenant n°3 au PAPI.

Animation par le SMA du dispositif

En 2023 se sont tenues deux réunions du comité technique du PAPI animées par le SMA. Ces instances ont pour objet de préparer les réunions du comité de pilotage. Les évolutions du programme d'actions et l'état d'avancement ont été présentés. Des ateliers visant à élaborer conjointement des propositions de travail ont également été menés sur un sujet d'actualité du PAPI.

Le 13 avril, l'atelier animé par l'agence Génopé, portait sur le sujet suivant : « Intégrer l'inondation dans l'aménagement du territoire », dont les actions démarraient dans le cadre du PAPI. Les participants ont pu proposer et identifier les outils adéquats, qui pouvaient être visuels (cartes), enrichir la connaissances (études), permettre de financer des actions.

Le 15 novembre, le SMA a animé un atelier dont l'objet était : « Mieux communiquer à destination du grand public ».

Par secteurs (Basse vallée, Nartuby, Affluents Côtiers, Amont et Moyen Argens) et sur la base des stratégies définies dans le PAPI, 33 participants ont formulé des propositions concernant l'argumentaire à partager de manière territorialisée. Ces résultats ont été partagés en comité de pilotage avec les élus et les services de l'État le 30 novembre 2023.



Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 083-200047611-20241003-D_2024_032-DE



3.3.2. Mieux comprendre les phénomènes d'inondation et la formation des crues

Action n°10: Organisation, préparation et diffusion des Retours d'Expérience (REX) de crues

En 2023, il n'y a pas eu d'épisodes méditerranéens significatifs. En revanche, le bassin versant de l'Argens sur sa partie amont a connu des précipitations orageuses sur les mois de mai et juin, d'un rare intensité. Ils se sont concentrés sur de très courtes périodes, produisant des phénomènes de ruissellement importants, la mise en charge et le débordement de nombreux fossés et petits cours d'eau.



Les services du SMA ont rédigé un rapport de retour d'expérience et recueilli différents témoignages décrivant ces phénomènes et leurs conséquences.

Action n°12 : définition d'une stratégie de gestion des Systèmes d'Endiguements, focus en Basse vallée de l'Argens

Cette étude a pour objectif d'identifier les ouvrages ayant des incidences hydrauliques importantes et donc de définir les zones protégées et la pérennisation éventuelle de ces derniers. Une analyse particulière a été nécessaire sur le périmètre dans la basse vallée de l'Argens, à travers la mise en œuvre d'une modélisation hydraulique. Le marché a été attribué et les levés topographiques de l'intégralité des remblais et digues ont été réalisés en 2023.



Étude d'aléa inondation sur la commune de Salernes et propositions d'actions

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le
ID : 083-200047611-20241003-D_2024_032-DE

La commune de Salernes est régulièrement impactée par des débordements de la rivière La Bresque et des phénomènes de ruissellement. En lien avec la commune de Salernes et la communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon Agglomération (DPVa), le Syndicat Mixte de l'Argens a lancé en septembre 2022, une étude mise en œuvre par le bureau d'études CEREG, visant :

- À mieux comprendre la formation de ces phénomènes ;
- À proposer des prescriptions à inclure au futur PLU.

L'étude s'est poursuivie sur l'année 2023 avec :

- Une caractérisation et modélisation des inondations par débordement de cours d'eau et par ruissellement ;
- La définition des niveaux d'aléas et la proposition d'un règlement « inondation ».

Diagnostics de la vulnérabilité aux inondations des bâtis en aléa fort sur la commune du Val en vue d'une acquisition via le FPRNM

Le 4 octobre 2021, la commune a été impactée par la plus forte crue connue sur ce cours d'eau. De nombreuses habitations ont subi des dégâts importants et la sécurité des riverains du cours d'eau a été mise en péril. La commune du Val, accompagnée par le Syndicat Mixte de l'Argens et les services de l'État, a engagé une procédure d'acquisition à l'amiable des biens les plus exposés, via le Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Au premier semestre 2023, la caractérisation des inondations par débordement de la Ribeirotte a été réalisée par le bureau d'études ISL, ainsi que l'identification des habitations touchées. Les habitations les plus significativement impactées ont ensuite fait l'objet de diagnostics individuels visant à déterminer leur éligibilité éventuelle à une acquisition via le Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

11 biens ont ainsi été déterminés in fine par les services de l'État comme éligibles à des acquisitions amiables. Cette procédure se poursuivra en 2024 et 2025, les bâtiments seront alors détruits et les terrains rendus inconstructibles.



3.3.3. Améliorer la prévision des crues et aider les collectivités à anticiper les phénomènes

Action n°21 : Aide à la réalisation de Plans InterCommunaux de Sauvegarde (PICS)

En 2023, Dracénie Provence Verdon agglomération et Esterel Côte d’Azur agglomération ont bénéficié de l’accompagnement de la société PREDICT à la sensibilisation à la mise à jour de son PICS. Les réunions de travail ont abouti à :

- Une synthèse des évolutions réglementaires liées à la loi MATRAS ;
- Les recommandations possibles pour aller vers un PICS mis à jour et conforme aux évolutions règlementaires.

Cet accompagnement est proposé à l’intégralité des EPCI membres du SMA.

3.3.4. Aider les particuliers et les entreprises à se protéger contre les inondations

Action n°29 : Sensibilisation à la réduction de la vulnérabilité, accompagnement des entreprises et des artisans

Cette action vise à apporter une assistance technique aux entreprises et artisans, pour diagnostiquer la vulnérabilité de leur activité et établir un programme de travaux et de mesures organisationnelles face aux risques d’inondation.

Le SMA et la CCI du Var ont coconstruit le « parcours prévention inondation » et ont mis en place, par l’intermédiaire du programme européen Proterina, un site internet permettant aux entreprises de réaliser un autodiagnostic de leur établissement et de leur activité sur leur territoire (<http://www.risquesinondations.fr>).

Lors du comité de pilotage du PAPI du 30 novembre 2023, il a été exposé que sur la période 2020-2023, 922 entreprises avaient été sensibilisées, 265 diagnostics ont été renseignés, 135 visites de consultations réalisées par la CCI. Sur la base des 30 diagnostics complets menés antérieurement par le prestataire du SMA, 5 entreprises ont mis en œuvre des travaux (sans financement) et un dossier de demande de subvention a été déposé le 18 octobre.

3.3.5. Préserver les Zones d’Expansion de Crues du bassin pour réduire l’impact des inondations

Action n°59 : Étude d’aménagement de Zones d’Expansion de Crue (ZEC) complémentaires sur le territoire : élaboration des AVP et des esquisses de plans de gestion pour les ZEC présélectionnées

Le SMA porte une étude sur les zones d’expansion de crues du bassin versant qui intègre le critère de fonctionnalité écologique avec 2 objectifs :

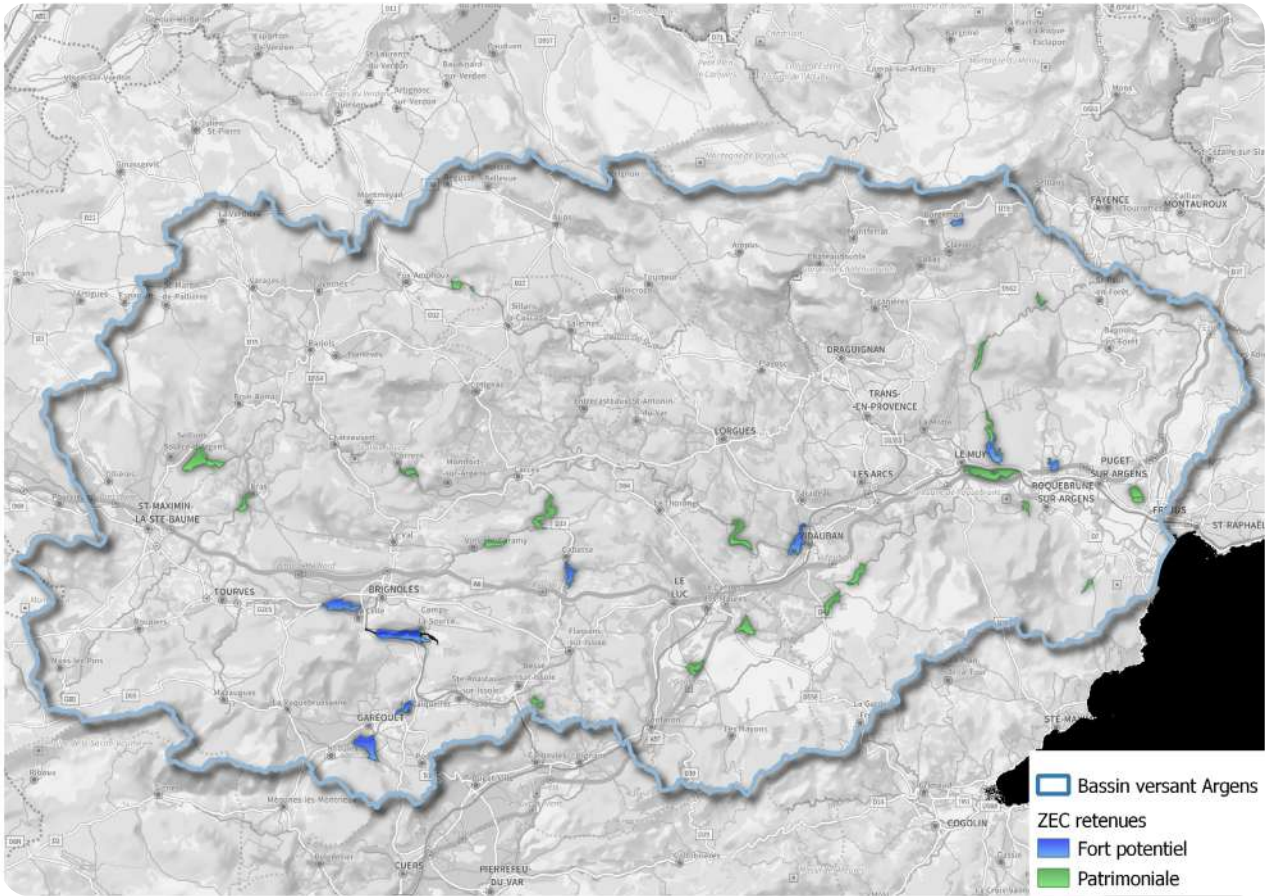
- Concevoir les modalités de conservation et d’optimisation des ZEC patrimoniales, présentant une qualité écologique ;
- Concevoir les aménagements de ZEC à fort potentiel hydraulique et écologique au niveau AVP dans le but d’augmenter les fonctionnalités et d’améliorer le ralentissement dynamique.

L’année 2023 a permis de finaliser les modélisations hydrauliques des ZEC afin de pouvoir présenter aux communes concernées, un avant-projet pour améliorer leurs fonctionnalités. Il a également été formalisé sur 15 ZEC patrimoniales une proposition de plan de gestion.

La commission territoriale Caramy Issole s’est réunie en fin d’année 2023 afin de présenter les résultats des ZEC à fort potentiel sur ce bassin.

Les résultats montrent que la majorité des ZEC étudiées est mobilisée dès les crues fréquentes. Le volume de crue stocké reste assez faible et les aménagements qui pourraient être mis en œuvre n’auraient pas d’impact significatif sur la capacité de stockage de la ZEC. Néanmoins, la capacité de rétention actuelle reste à préserver : chaque ZEC identifiée participe en effet à son échelle à la rétention des crues.

Les élus de la commission territoriale ont souhaité qu’une coordination soit réalisée entre la présente action et les projets des EPCI et des communes. La présentation des résultats se poursuivra dans les autres territoires en 2024 avec un comité de pilotage de clôture en 2024.



Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 083-200047611-20241003-D_2024_032-DE

3.4. Aménager le fleuve et ses affluents

3.4.1. Protéger les enjeux du territoire face aux inondations

Action 35 : Aménagement de la Nartuby dans la traversée urbaine de Draguignan et de Trans-en-Provence

OBJECTIF :

Cette opération de travaux permettra de rendre une crue de la Nartuby de période de retour de 30 ans non débordante. Ceci est rendu possible par l'élargissement et l'approfondissement du lit de la Nartuby sur 3,9 km et la modification ou la suppression de 11 ouvrages de franchissement et de 5 seuils. Le projet intègre une dimension écologique et paysagère.

En collaboration avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, le Syndicat a enclenché la phase « passation de marchés » de la principale phase de travaux de l'opération. Il s'agissait de préparer le Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux du marché dit M3 (travaux de construction du barrage de Trans-en-Provence et d'aménagement des berges de la Nartuby - secteurs des centres-villes de Trans-en-Provence et de Draguignan).

En parallèle, le Syndicat a élaboré un Porté à Connaissance à l'attention de Monsieur le Préfet en vue d'intégrer certaines optimisations au projet déjà autorisé par l'Arrêté Préfectoral Environnemental de décembre 2021.

L'année 2023 a également été marquée par :

- La fin des travaux de dévoiement de réseaux d'eaux usées sous la route du Plan à Trans-en-Provence en prévision des travaux de recalibrage de la Nartuby. Ainsi l'entreprise RBTP a été missionnée par le SMA pour entreprendre la pose de 1,4 km de réseaux d'eaux usées en DN 600 ainsi que des travaux d'aménagements de voiries (rond-point et tourne à droite) sollicités par la zone commerciale de Carrefour pour limiter l'impact du chantier sur la circulation des clients de la zone d'activité ;
- Le démarrage des travaux de construction de deux passerelles à Trans-en-Provence et de travaux de VRD (passerelle CARREFOUR et passerelle COLLOMP) par le groupement d'entreprises BOUYGUES TPRF-COLAS.

1M€
HT

3,5M€
HT



PLANNING PRÉVISIONNEL :

- + Travaux de construction de deux passerelles et travaux de VRD (passerelle CARREFOUR et passerelle COLLOMP) : mars 2023 – mai 2024 ;
- + Travaux de construction du barrage de Trans-en-Provence et d'aménagement des berges de la Nartuby (marché dit M3) - secteurs des centres-villes de Trans-en-Provence et de Draguignan : 2024-2026 ;
- + Travaux d'aménagements des berges de la Nartuby secteur du pont de Lorgues (marché M4) : 2026.

Action n°45 : Programme de prévention des inondations sur la commune de Brignoles

L'objectif de cette action est la réduction du risque inondation pour une crue cinquantennale, et l'amélioration de l'état écologique du Caramy.

Au premier semestre 2023, les objectifs consistaient à proposer un projet optimisé et assorti de modélisations permettant de vérifier l'atteinte des objectifs du programme. En parallèle le SMA a commencé à mettre en œuvre une stratégie pour assurer la maîtrise foncière du projet.

L'Avant-projet a été optimisé au cours de l'année 2023. Ce projet global sera ensuite présenté à la population Brignolaise et fera l'objet d'une phase de concertation publique en début d'année 2024.

PLANNING PRÉVISIONNEL :

- + Avant-projet et dépôt des dossiers réglementaires en 2024 ;
- + Travaux envisagés à partir de la fin de l'année 2025.

Action n°62 : Aménagement hydraulique du site de la Palud sur la commune de Fréjus

La zone d'activité de La Palud est située à Fréjus en zone inondable. Elle accueille environ 2 000 emplois, ainsi qu'une large clientèle. Le projet d'aménagements a pour objectif de réduire au maximum le risque d'inondation par une crue centennale de l'Argens et par les crues des affluents enclavant la zone (Compassis, Vernède).

Les études de projet ont été mises à jour en 2022 et ont nécessité le dépôt d'un Porté à Connaissance en mai 2023. Ces modifications portaient sur :

- L'ouvrage de la Digue Nord, pour l'adapter aux évolutions de l'Avant-projet du trajet alternatif de la RDN7 ;
- L'évolution des enjeux environnementaux et économiques présents sur le site.

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 083-200047611-20241003-D_2024_032-DE

S²LO



En 2023 a été confirmée une pollution de la couche superficielle du sol dans l’emprise du projet qui nécessitera un traitement et/ou une mise en décharge lors du terrassement de déblais.

Le SMA, en lien avec l’ensemble des concessionnaires de réseaux, a repris les études de dévoiement et a programmé les travaux.

PLANNING PRÉVISIONNEL :

- + La préparation du DCE des marchés de travaux : 1er semestre 2024 ;
- + La mise en ligne du marché de travaux : 2ème semestre 2024 ;
- + La préparation du DCE des marchés de travaux : 1er semestre 2024 ;
- + La mise en œuvre des travaux préparatoires :
 - + Le dévoiement des réseaux : démarrage 1er trimestre 2024 ;
 - + La mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales : travaux en 2024.

3.4.2. Restaurer le bon fonctionnement sédimentaire et écologique en rendant au cours d’eau sa forme naturelle

Action n°34 du PAPI : Aménagements hydrauliques sur la Nartuby amont (Châteaudouble)

Un projet de restauration était devenu nécessaire suite à de nombreuses dégradations passées. Ce programme doit permettre de protéger les enjeux ponctuels des risques d’inondation mais aussi de retrouver un espace de fonctionnement à la Nartuby, en reculant des réseaux positionnés trop proches du cours d’eau et aujourd’hui menacés.

La finalisation de la conception a permis la réalisation et le dépôt des dossiers réglementaires. La conception des 19 aménagements a été complétée au niveau projet (PRO) à la suite de la réalisation des études géotechniques.



PLANNING PRÉVISIONNEL :

- + Modification de la délimitation des Espace Boisé Classé de la commune ;
- + Obtention des autorisations réglementaires fin 2024 ;
- + Démarrage des travaux début 2025, et réalisation sur 18 mois.

Action n°47 : Restauration morphologique de la Florièye à Taradeau

La réalisation de ce programme de travaux a pour ambition la restauration des fonctionnalités du cours d’eau et a été initiée en 2018. Ce projet vise à améliorer le fonctionnement global de la Florièye en intervenant sur les contraintes morphologiques (seuils en rivière notamment).

Ce programme s’articule autour de plusieurs interventions : l’effacement de deux passages à gué, l’élargissement localisé et le confortement de berges sur presque un kilomètre de cours d’eau traversant le centre urbain de Taradeau.

En 2023, au terme d’une enquête publique, le SMA a obtenu un arrêté préfectoral permettant de réaliser les travaux au titre du code de l’environnement. Les négociations foncières à l’amiable ne permettant pas d’aboutir à la maîtrise des linéaires, l’instauration d’un droit de passage et d’une servitude est en cours.

PLANNING PRÉVISIONNEL :

- + Libération du foncier nécessaire aux travaux : 1er semestre 2025 ;
- + Démarrage des travaux : fin d’été 2025.

3.4.3. Intervenir sur les ouvrages dégradant les continuités, notamment hydrauliques et pour la faune des cours d’eau

La création d’une passe à poissons sur le seuil du Béal

Le Département du Var, propriétaire du seuil du Béal doit réglementairement restaurer la continuité écologique. Depuis 2023, l’ensemble du linéaire des Arcs-sur-Argens à Fréjus a été mis en conformité, afin de restaurer la continuité écologique des espèces migratrices. Le seuil du Béal est le dernier ouvrage de ce linéaire à constituer un obstacle à la remontée piscicole. Le seuil doit être aménagé dans les plus brefs délais.

Pour assurer la cohérence de travaux de GEMAPI sur le bassin versant, le Département a décidé de confier le projet d’aménagement du seuil du Béal au SMA. Lors du Comité de pilotage du 21 septembre 2022, le choix a été fait de s’orienter vers la construction d’une passe à poissons et ne pas retenir l’arasement partiel du seuil (sans efficacité hydraulique démontrée).

Après la finalisation de l’Avant-projet par le Maître d’œuvre, le SMA a réalisé en 2023 en régie le dossier de déclaration au titre du code de l’environnement, afin de pouvoir réaliser les travaux à l’été 2024.



Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le
ID : 083-200047611-20241003-D_2024_032-DE



3.5. Sensibiliser le public au patrimoine naturel de l'Argens

3.5.1. Animations auprès des scolaires (Contrat Nartuby)

Dans le cadre du Contrat de rivière Nartuby, et en partenariat avec l'Éducation Nationale, un dispositif pédagogique, avec pour thème principal « L'eau et la biodiversité : la richesse de nos milieux, un monde à découvrir ! » a été mis en place pour la première fois lors de l'année scolaire 2022-2023.

Elle permet aux enseignants du territoire de bénéficier d'un accompagnement scientifique pour développer un programme pédagogique autour des différentes thématiques du contrat de rivière.

Ce dispositif d'interventions a permis de travailler avec 9 classes du CE1 au CM2 d'écoles élémentaires du bassin versant de la Nartuby.

Les problématiques étudiées pendant chaque intervention ont été adaptées aux projets des enseignants et à la localisation des écoles. Des restitutions ont été réalisées sous la forme d'expositions, de blogs, de poèmes et de jeux, afin de partager et valoriser le travail réalisé par les élèves.



3.5.2. Sensibilisation dans le cadre de l'appel à projet Économisons l'eau en Provence Verte

En complément du PTGE Caramy Issole, le Syndicat Mixte de l'Argens a répondu à l'appel à projet « Eau et participation citoyenne » lancé par l'Agence de l'Eau. Le projet « Économisons l'eau en Provence Verte » vise à inciter l'ensemble des usagers de l'eau à réduire leur consommation d'eau.

LE PROJET, LANCÉ EN AVRIL 2022, SE DÉCLINE EN TROIS PHASES :



01 - PHASE D'ÉCOUTE

- + Une prise de conscience des citoyens sur la fragilité du bassin face au manque d'agir concrètement face aux effets du changement climatique ;
- + La nécessité pour les collectivités d'être exemplaires ;
- + Des besoins unanimement plébiscités : l'éducation des plus jeunes et une meilleure connaissance des enjeux/ fonctionnement liés à l'eau sur le territoire.

02 - PHASE EXPÉRIMENTALE

- + Constitution de conseils locaux de l'eau visant à favoriser les échanges entre usagers par une animation locale et participative ;
- + Le plan d'économie sera construit collectivement en 2024.

RÉALISATION DE DIAGNOSTICS DE CONSOMMATIONS EN EAU DES BÂTIMENTS ET ESPACES COMMUNAUX :



03 - PHASE DE FORMATION

- + Formation par deux experts dédiés à l'usage de l'eau dans les bâtiments publics et les espaces verts ;
- + Participation à différents évènements par la tenue d'un stand pour sensibiliser le grand public.

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le

S²LOW

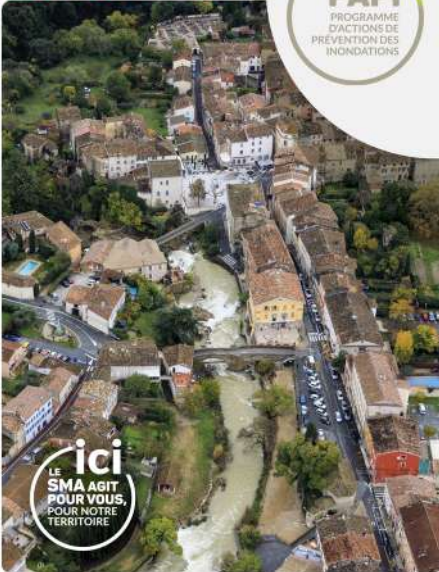
ID : 083-200047611-20241003-D_2024_032-DE et



3.5.3. Les supports communication de 2023

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA NARTUBY

Syndicat Mixte de l'Argens
VAR
PAPI
PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

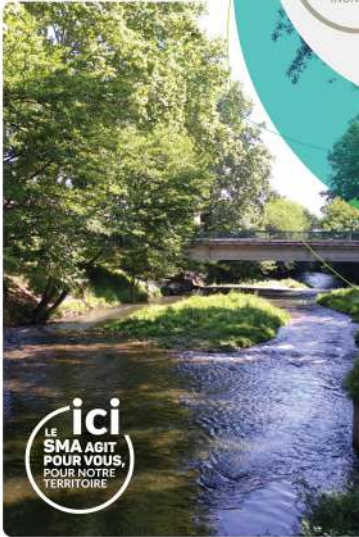


ici
LE SMA AGIT POUR VOUS, POUR NOTRE TERRITOIRE

BROCHURE ACTION 35 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA NARTUBY

PRÉVENTION DES INONDATIONS
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CARAMY DANS LA TRAVERSÉE URBAINE DE BRIGNOLES
ACTION 45 DU PAPI

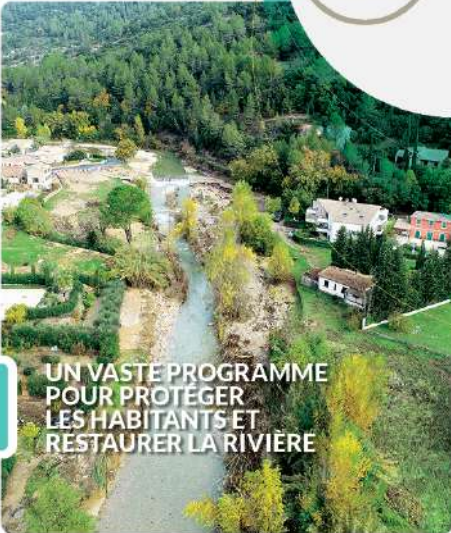
Syndicat Mixte de l'Argens
VAR
PAPI
PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS



ici
LE SMA AGIT POUR VOUS, POUR NOTRE TERRITOIRE

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA FLORIÈYE DANS LA TRAVERSÉE DE TARADEAU

Syndicat Mixte de l'Argens
VAR
PAPI
PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS



UN VASTE PROGRAMME POUR PROTÉGER LES HABITANTS ET RESTAURER LA RIVIÈRE

BROCHURE ACTION 45 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CARAMY DANS LA TRAVERSÉE URBAINE DE BRIGNOLES

BROCHURE ACTION 47 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA FLORIÈYE

CONTRAT DE RIVIÈRE
SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX DE LA NARTUBY ET DE SES AFFLUENTS
ÉTUDE RESSOURCE STRATÉGIQUE : 13 ZONES DÉLIMITÉES SUR LE BASSIN DE LA NARTUBY

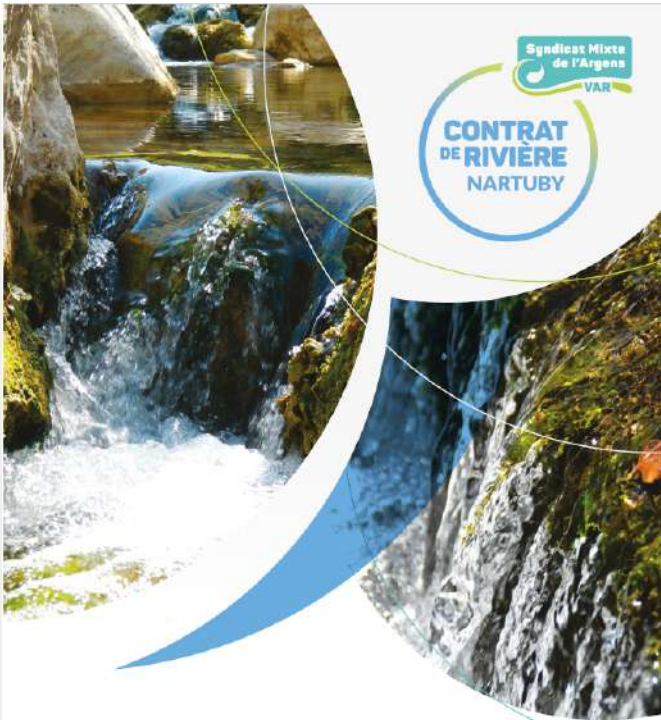
Syndicat Mixte de l'Argens
VAR
CONTRAT DE RIVIÈRE NARTUBY



13 ZONES DE SAUVEGARDE EN DRACÉNIÉ, POUR PRÉSERVER L'AVENIR DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE
RÉSULTATS DE L'ÉTUDE / 2020-2023

ACTION 61 DU SECOND CONTRAT DE RIVIÈRE DE LA NARTUBY: ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES RESSOURCES SOUTERRAINES DU BASSIN VERSANT DE LA NARTUBY ET DÉFINITION DE ZONES DE SAUVEGARDE

Syndicat Mixte de l'Argens
VAR
CONTRAT DE RIVIÈRE NARTUBY



SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX DE LA NARTUBY ET DE SES AFFLUENTS
RÉSULTATS DE L'ÉTUDE / 2021 - 2022

SUIVI PLURIANNUEL DE LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES SUR LES BASSINS VERSANTS NARTUBY ET CARAMY-ISOLE

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le
ID : 083-200047611-20241003-D_2024_032-DE

4. Orientations 2024

Pour l'aménagement du fleuve et de ses affluents :

- L'aménagement sur la Nartuby avec la concrétisation des aménagements d'élargissement de la Nartuby sur 3,5 km et le traitement des principaux ponts et ouvrages d'art. Action la plus élevée en coût financier du PAPI, il s'agit d'un tournant dans la concrétisation de travaux attendus à Trans-en-Provence et Draguignan par la population ;
- Les premiers travaux préparatoires de l'endiguement de la Palud (mise en œuvre des mesures environnementales / déviements de réseaux) et le démarrage des travaux d'aménagement.

Les autres dossiers (Florièvre, Nartuby à Châteaudouble) seront poursuivis et les travaux pourront commencer une fois les verrous fonciers levés au moyen des procédures réglementaires.

Pour améliorer la résilience du territoire et anticiper les changements :

- Le diaporatif ALABRI porté par le SMA permettra d'accompagner le public non protégé sur l'ensemble des 5 intercommunalités : en sensibilisant au risque inondation et en aidant les propriétaires ou locataires à se prémunir des inondations par des solutions simple de protection (batardeaux / travaux d'adaptation du bâti) ;
- L'installation de 7 stations supplémentaires de suivi des cours d'eau pour améliorer la connaissance et permettre de mieux surveiller les crues des affluents de l'Argens.

Pour rendre nos milieux aquatiques plus résilients et les protéger :

- Les programmes d'entretien et de restauration couvriront la majorité du territoire, permettant ainsi de rendre le fleuve Argens et ses affluents plus résilients pour l'avenir. Les travaux pourront commencer sur l'Argens de sa partie haute à sa partie médiane, sur le bassin de la Bresque, de l'Aille ou encore de l'Endre dès l'année 2024 ;
- Avec un horizon plus long, la démarche Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux pourra être initiée, après une période fondamentale de concertation au sein des commissions territoriales.

Le SMA poursuivra également les actions de préservation de la ressource en eau :

- La formalisation du PTGE de la Bresque après une période préparation et de concertation avec les associations d'irrigants et l'ensemble des partenaires : il s'agira en particulier de faire valider le programme d'actions ;
- Lancement d'une étude prospective de vulnérabilité de la ressource à l'échelle de l'ensemble du bassin de l'Argens, pour accompagner le territoire et s'adapter dans la perspective du changement climatique ;
- Le commencement de l'étude des Volumes Prélevables sur la Nartuby, pour mieux connaître et gérer les prélèvements. Cet affluent de l'Argens a été marqué en 2022 par une période d'assec exceptionnel ;
- Poursuite d'un suivi étendu des débits de l'Argens et de ses affluents (Nartuby, Caramy et Issole, Bresque) ;
- Installation de piézomètres pour suivre le niveau de la nappe sur le Caramy et l'Issole.

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 083-200047611-20241003-D_2024_032-DE



Enfin **les opérations de sensibilisation du public** seront poursuivies en lien avec nos partenaires pour mettre en valeur les activités du Syndicat. **Une opération importante de refonte du site internet est programmée.**

AMÉNAGEMENT DE LA NARTUBY, CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR TRANS-EN-PROVENCE





**PASSERELLE D'ACCÈS AU CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR
TRANS-EN-PROVENCE**



**EMPRISE DU BARRAGE DE RALENTISSEMENT HYDRAULIQUE
TRANS-EN-PROVENCE**



Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 083-200047611-20241003-D_2024_032-DE



Établissement Public Territorial de Bassin



Le siège

Place des Moulins
83720 Trans-en-Provence
Tél. : 09 72 45 24 91

Antenne de Brignoles

ZAC Nicopolis
Rue des Genévriers
83170 Brignoles

contact@syndicatargens.fr
www.syndicatargens.fr

